



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 365

**CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS-ES MUNICIPAUX
RÈGLEMENT NUMÉRO 365**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Lise Lapointe greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs à l'effet :

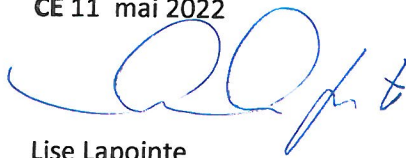
QUE le conseil municipal a adopté, ce 10 mai 2022, le règlement numéro 365 portant sur le code d'éthique et de déontologie des employés-es.

QUE l'adoption du règlement numéro 365 a été faite lors de la séance extraordinaire du 10 mai 2022 qui s'est tenue à 19 h 00 au Centre Aimélacois, lieu ordinaire des séances du conseil.

QUE les personnes intéressées peuvent prendre connaissance dudit règlement numéro 365 au bureau de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, aux heures d'ouverture du bureau et sur le site internet de la municipalité.

DONNÉ À Saint-Aimé-des-Lacs

CE 11 mai 2022



Lise Lapointe
Directrice générale et Greffier-trésorier



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé et intitulé *Règlement numéro 365 édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés-es municipaux*, en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, sur le site internet de la Municipalité entre 9 h 00 et 20 h 00 de l'après-midi, le 11 mai 2022.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Saint-Aimé-des-Lacs, ce 11 mai 2022.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'L. Lapointe', written over a horizontal line.

Lise Lapointe
Directrice générale et Secrétaire-trésorier